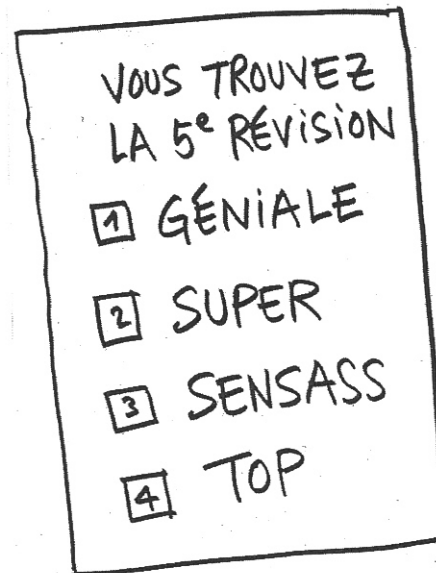


La 5^{ème} révision de la LAI Notions et bilan



VOTEZ !...

... C'EST BIEN
DE POUVOIR
S'EXPRIMER !



Séance d'information aux travailleurs sociaux du 24 nov. 2008

Natalia Weideli Bacci
Directrice OAI Genève

Table des matières

- La 5^{ème} révision: Principes
- Détection précoce
- Intervention précoce
- Les mesures de réinsertion
- 2008 une année de défis !
- Indicateurs de résultats et évaluation
- Volume des affaires et résultats

Principes

- Entrée en vigueur au 1er janvier 2008, la 5^{ème} révision de l'AI introduit de nouveaux instruments permettant de faciliter la réinsertion professionnelle.
- Cette 5^{ème} révision est très conséquente car elle concerne tant les aspects structurels et organisationnels que ceux liés aux prestations.
- L'accent est mis sur la prévention de l'invalidité et le maintien en emploi.
- Constat: plus l'incapacité de travail se prolonge, plus les chances de réussite de la réinsertion professionnelle diminuent.

Principes (2)

- La 5^{ème} permet de mieux prévenir l'invalidité:
 - Agir lorsque la personne est en arrêt de travail depuis peu de temps pour des raisons de santé.
 - Détecter les situations à risques.
 - Favoriser le retour rapide dans l'activité professionnelle.

- Comment ? Grace aux nouvelles prestations:
 - La détection précoce
 - L'intervention précoce
 - Les mesures de réinsertion
 - L'extension de l'aide au placement et le job coaching

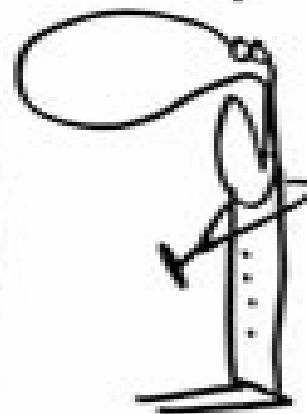
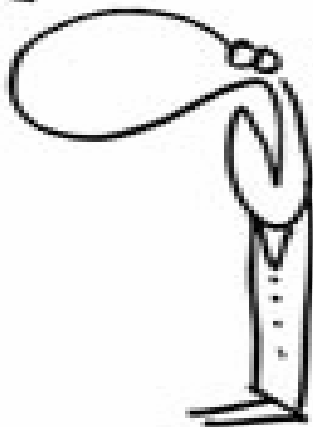
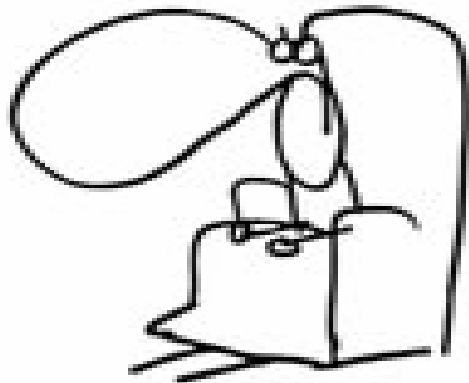
Principes (3)

- Le but visé par la révision matérielle de l'assurance est également de favoriser l'assainissement financier.

- Eléments centraux de la révision:
 - Détection et intervention précoces
 - Mesures de réinsertion
 - Renforcement de l'obligation de collaborer
 - Accès strict aux rentes AI
 - Augmentation de la période d'assurance minimale (3 ans)
 - Suppression du supplément de carrière
 - Suppression des rentes supplémentaires courantes
 - Suppression des mesures médicales pour les plus de 20 ans
 - Lutte contre les abus à l'assurance

...IL VA FALLOIR
COLLABORER...

... LES ENTREPRISES
VEULENT DES COLLABORATEURS!



La détection précoce

- La détection précoce a pour but de prévenir qu'une personne en incapacité de travail ne devienne invalide (art. 3a al. 1 LAI).
- Elle vise le maintien en emploi ainsi que la réinsertion dans la vie active.
- Elle survient après une IT de 4 semaines (risque de chronicité) ou en cas d'absences répétées.
- Communication possible par la personne assurée, famille, employeur, médecin, assurances sociales (Amal, AA, PP, AC, Amil), aide sociale, assurances privées.
- Durée: c'est une phase de 30 jours comprise entre le moment de la communication à l'AI et la décision de la nécessité ou non du dépôt de la demande.

L'intervention précoce

- But:
Maintien de la place de travail actuelle ou intégration dans une nouvelle place au sein de l'entreprise voire auprès d'une autre entreprise.
- Il s'agit d'une nouveauté. Les OAI se donnent les moyens d'entreprendre des actions visant la réinsertion ou le maintien en emploi des assurés pendant la durée de l'instruction.
- Travail dans l'incertitude pour le collaborateur de l'
- Durée: 180 jours max.
- Coûts: enveloppe budgétaire moyenne de CHF 5'000.- / pers.
- Travail sous contrat d'objectifs avec l'assuré (plan de réadaptation). L'IP n'est formellement pas un droit.

L'intervention précoce: processus

- Evaluation dans le but de déterminer le potentiel de réadaptation.
- Plan de réadaptation après analyse de la situation socio-professionnelle et des capacités. Ce plan a valeur de contrat entre les différentes parties, il vise la réadaptation durable. Le plan fixe des objectifs (mesures, délais, responsabilités, évaluations, etc...)
- Contrat d'objectifs: il s'agit de la synthèse du plan.
- Pas d'ij versées par l'AI pendant cette période (CII plus).
- Type de mesures: tous les instruments de la réadaptation (sauf fpi et reclassement) + instruments externes (autres assureurs, fournisseurs du marché libre).

L'intervention précoce: issue du processus

La phase d'intervention précoce s'achève par **la décision de principe**. Elle stipule que:

- des mesures de réadaptation vont être mises en œuvre,

ou

- aucune mesure de réadaptation ne peut être mise en œuvre et que le droit à la rente sera examiné,

ou

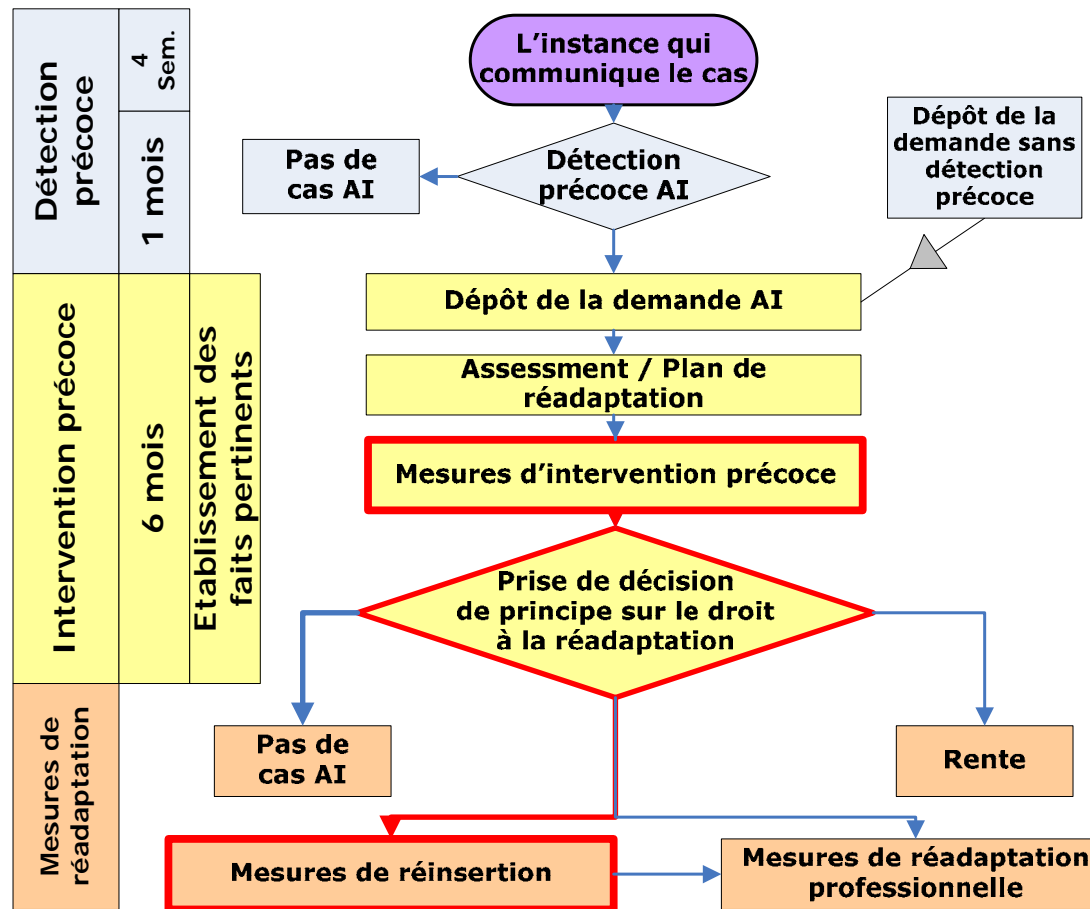
- il n'existe le droit ni à des mesures de réadaptation, ni à une rente.

Les mesures de réinsertion

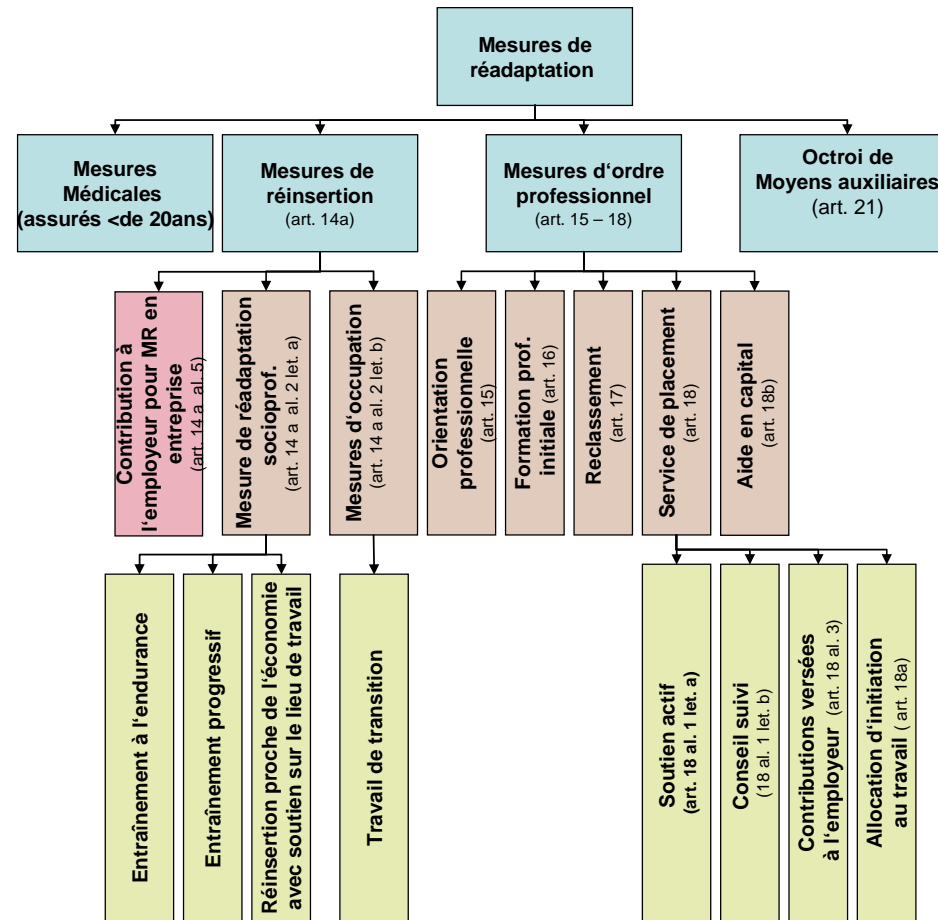
- Nouvelles mesures de réadaptation visant la réinsertion socio-professionnelle de personnes souffrant d'atteintes psychiques.
- Il s'agit du groupe cible de la 5ème révision de la LAI.
- Les MR permettent à ces personnes de s'entraîner et de consolider leur aptitude à la réadaptation.
- Les MR sont conçues comme une préparation aux mesures professionnelles.
- Entraînement progressif au travail ou mesure d'occupation, coaching si nécessaire – 1 année (max 2) – interruptions possibles.



La 5^{ème} pour résumer...schéma du flux

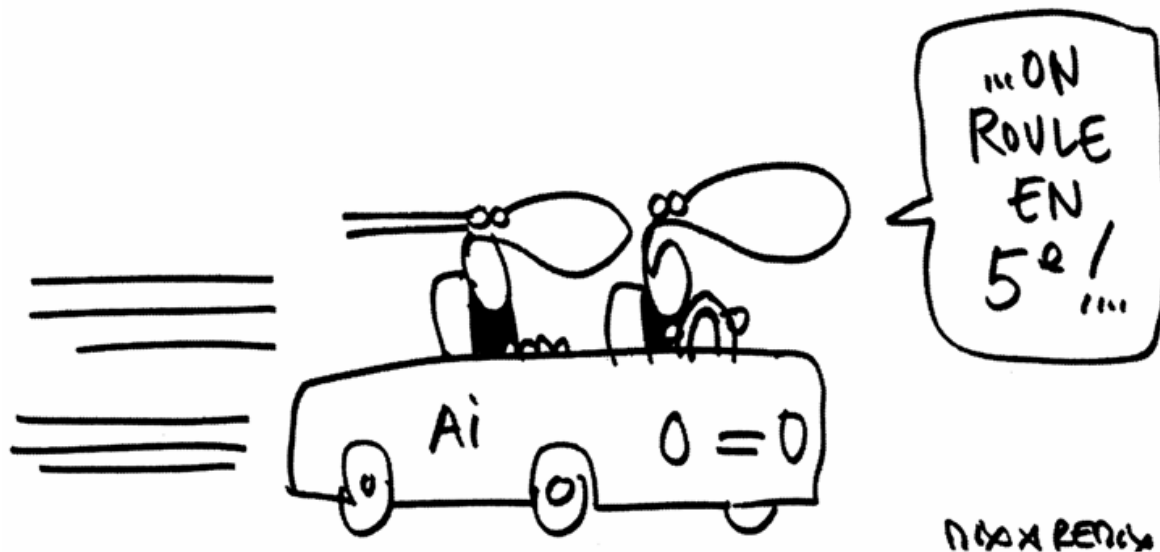


La 5ème pour résumer...schéma des mesures de réa



5 Los geht's C'est parti! Pronti? Via!

ON NE SAIT PAS ENCORE OÙ
ON VA MAIS ON Y VA VITE!...



Année 2008 = Année de défis !

- 2008 année très importante pour les offices AI: passage à la 5^{ème} révision:
 - changements culturels
 - changements organisationnels

- 2008 année particulière pour l'OAI GE:
 - 2007 crise institutionnelle: changement de Direction et réunification de l'équipe de cadres.
 - Restructuration et assainissement internes
 - Lancement des projets OCAS et venue d'un DG OCAS.
 - Attentes très élevées en termes de résultats de la part de l'OFAS.

Indicateurs de résultats et évaluation

- Dès 2008, les nouveaux indicateurs de résultats pour les OAI sont:
 - Ind. 1a: Succès de l'insertion professionnelle après 1 an
 - Ind. 1b: Succès de l'insertion professionnelle après 2 ans
 - Ind. 2: Coûts de la réadaptation et des ij par participant
 - Ind. 3: Durée de traitement des décisions de rente (première demande et première décision)
 - Ind. 4: Durée de traitement des dossiers en cours
 - Ind. 5: Taux de nouvelles rentes

- L'art. 64 LAI résume les tâches de l'OFAS dans le cadre de la surveillance des OAI.

- Nouveauté 2008: le secteur Pilotage de l'OFAS doit procéder à une évaluation globale des OAI dans le cadre d'un bilan annuel.

- Objectifs formalisés contractuellement dans un document signé par les deux parties (OAI / OFAS).

Volume des affaires et résultats OAI GE (1)

- Constations à fin octobre 2008:
 - Augmentation du nombre de demandes concernant les adultes (+ 22%)
 - Augmentation du nombre de demandes pour des prestations de rentes ou de MOP (+ 40%)
 - Augmentation du volume de demandes liquidées concernant les adultes (+ 30%)
 - Tendances à la hausse dans le nombre de décisions de rentes (+23%)
 - Baisse du volume des suspens de premières demandes de rentes AI (-40%)
 - Tendances à la hausse dans le volume des rentes accordées (+11%)
 - Taux de refus en légère augmentation (env.40%)

Volume des affaires et résultats OAI GE (2)

■ DP entrées:	788
■ DP liquidées:	766
■ IP mandats entrées:	1'075
■ IP mandats liquidés:	679
■ Demandes AI entrées:	9'396
■ Dont 1ères:	3'481
■ Dont 1ères adultes:	2'339
■ Dont 1ères REN/MOP:	1'831
■ Décisions AI total affaires:	17'461
■ Dont 1ères décisions pour l'assuré:	4'931
■ Dont 1ères décisions adultes:	3'632

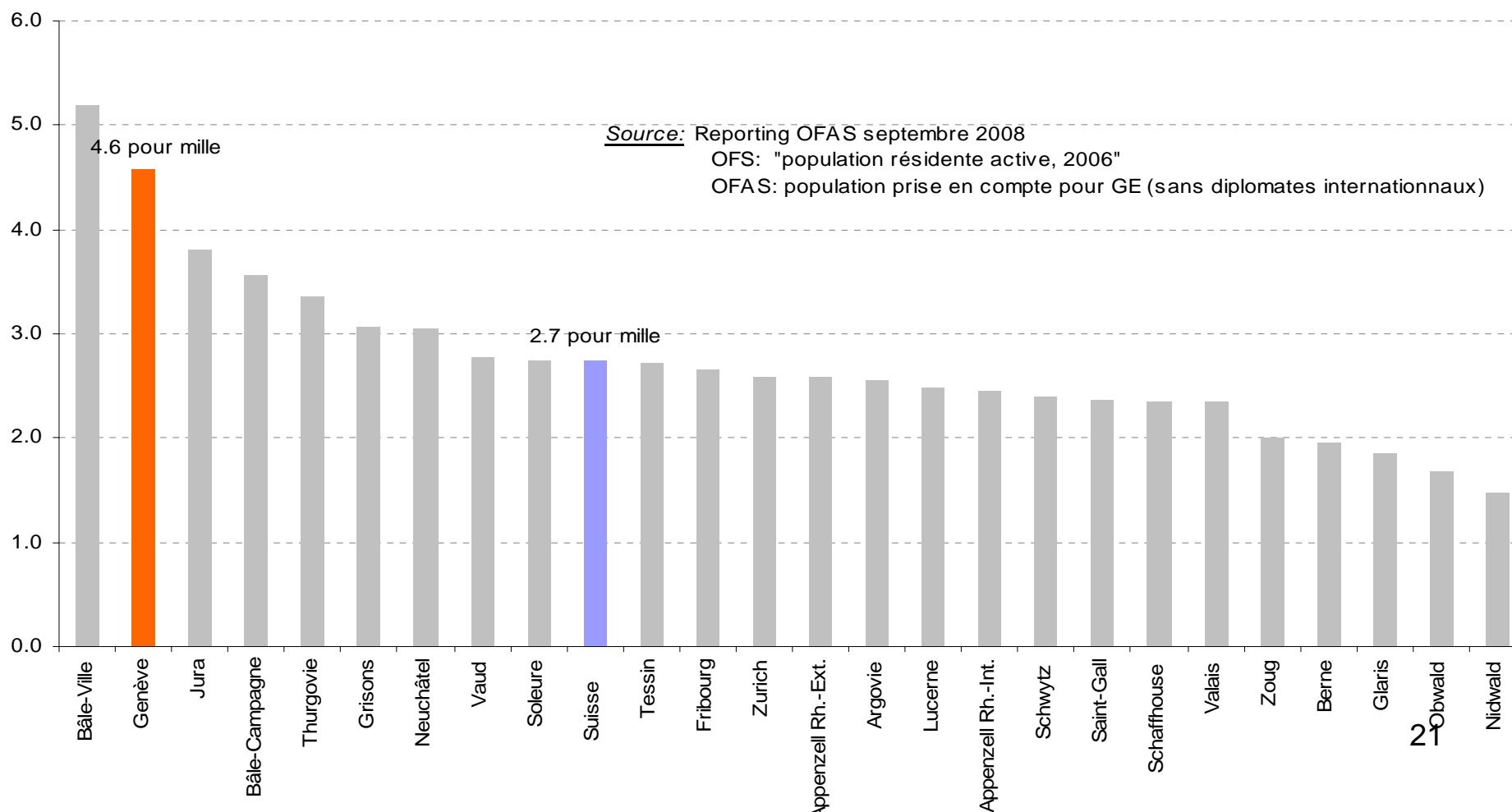
Volume des affaires et résultats OAI GE (3)

- Type de rentes accordées ou refusées (état au 11.11.2008)
 - Rentes entières 1'100 68% (2007: 70%)
 - Trois-quarts de rentes 88 5% (2007: 4%)
 - Demi-rentes 329 20% (2007: 20%)
 - Quart de rentes 106 7% (2007: 7%)

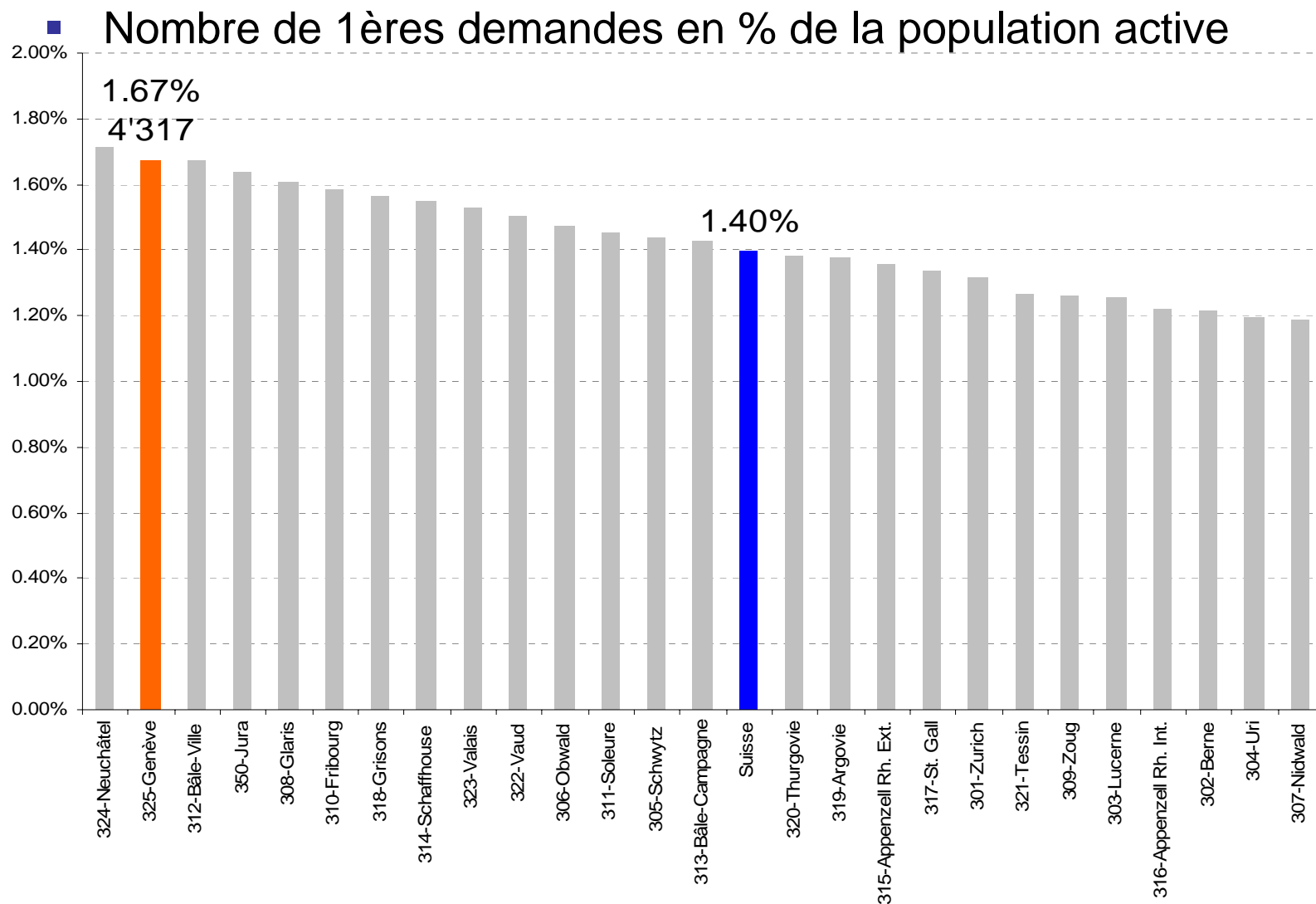
 - Octrois 1623 (2007: 1741)
 - Refus 1157 (2007: 1036)
 - Taux de refus 42% (2007: 38%)

Problématique des rentes – comparaisons intercantonales

- Pour-mille de nouvelles rentes accordées (population active)
- Janvier 2008 – septembre 2008



Problématique des rentes – comparaisons intercantionales



Volume des affaires et résultats OAI GE (4)

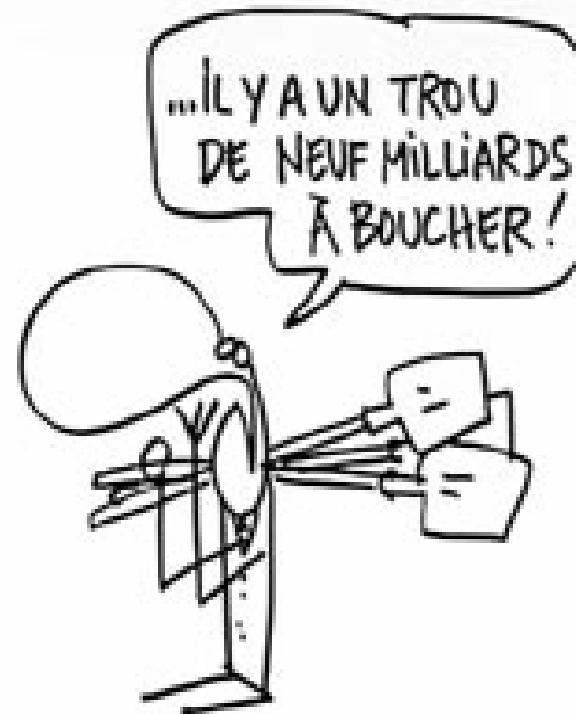
- Inquiétude concernant la hausse importante des octrois de rentes. Plusieurs facteurs:
 - Augmentation du volume en entrée. Effets 5^{ème} ?
 - Assainissement des suspens du SMR
 - Absence de controlling interne

- 2008 a permis de préparer le terrain tant sur le plan organisationnel (flux et structure) que du management

- Mesures pour 2009:
 - Mise en place d'un controlling et d'un monitoring
 - Evolution du secteur adulte: perspectives de spécialisation

La 5^{ème}... pour résumer

AU
BOULOT!...



Merci pour votre attention !

www.ai-ge.ch

www.avs-ai.info

www.admin.ch